

Information réglementaire des élus

Réf :
SDA016

Version :
09/2024

Cat :
Démat/PAE



Envoi de documents pour les EPCI et les syndicats

La solution Comélus est la réponse applicative aux obligations légales introduites par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Comme le stipule le texte, les EPCI ont l'obligation d'informer les élus des collectivités membres ne siégeant pas à l'organe délibérant des dossiers examinés dans le cadre des instances (convocations aux séances, comptes-rendus, avis...).

Comélus permet donc l'envoi en masse de ces documents, les notifications par mails à l'adresse des élus destinataires, le traçage des échanges et le stockage des documents.

Pourquoi choisir ce service ?

Import simplifié des adresses emails

Horodatage et sécurisation des envois

Gain de temps

Ligne de service

	Tarif €HT Année 1	Tarif €HT Année 2
Paramétrage de la solution	225	/
Formation du service des assemblées	225	/
Abonnement annuel (support, maintenance, hébergement : 200Go + 2To de trafic)	/	270

Caractéristiques

Prérequis

- Accès Internet
- Windows 10 ou supérieur mis à jour
- Navigateurs Internet compatibles : Firefox, Chrome mis à jour
- Utilisation intégrable avec la solution Idelibre

Support

- Support de 1er niveau (jours ouvrés) sur pae@lafibre64.fr

Divers

- Votre contact : karine.cambet@lafibre64.fr
- Solution adaptée aux EPCI et syndicats
- Module complémentaire à Idelibre

BPU Information réglementaire des élus (Comélus)

N° de prix	Libellé	Prix unitaire en € HT de la centrale d'achat
Prestations		
1	Paramétrage de la solution	225,00 €
2	Formation du service des assemblées	225,00 €
3	Abonnement annuel (support, maintenance, hébergement jusqu'à 200Go et 2To de trafic)	270,00 €

* Base de tarification fondée sur les prestations "AMO, Audit SI et Assistance" 450€HT/jour modulable selon la durée